



**DEMANDE DE DÉROGATION
AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE
2023-2024**

La dérogation au périmètre scolaire est une **EXCEPTION** au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile.

Attention ! La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle), et doit être renouvelée au moment du passage au CP (élémentaire).

Ce document dûment rempli devra être déposé ou envoyé par courrier à l'Accueil Education, avec les justificatifs motivant la demande.

La décision de la commission des dérogations vous sera adressée uniquement par courrier.

ÉCOLE DE SECTEUR :

Je soussigné (e) Mr / Mme

Adresse :

Tel portable : Email :@.....

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Niveau d'affectation :

ÉCOLE SOUHAITÉE

Elémentaires : J.Jaurès La Garenne La Source

Maternelles : J.Jaurès La Garenne J.Prévert Ch. Vert J. Kosma F. Dolto

MOTIFS PRÉCIS DE LA DEMANDE

Joindre toute pièce justificative.

.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la ville tout changement de situation.

Date : /...../.....

Signature(s) :

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports de la Mairie de Verneuil-sur-Seine pour la gestion des dérogations scolaires. Ces données sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette finalité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou concernant votre enfant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Verneuil-sur-Seine à l'adresse suivante : rpdp@verneuil78.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Verneuil sur Seine – Service DPO - 6 boulevard André Malraux, BP10 - 78480 Verneuil-sur-Seine. »